



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



Département d'Indre et Loire
Commune de Channay sur Lathan

**ARRÊTÉ DE POLICE DE CIRCULATION N° 21-2024 du 30 juillet 2024
RÉGLÉMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT**

Du 31 juillet 2024 21h au 01 août 2024 14h -Place de l'église- Commune de CHANNAY-SUR-LATHAN

LA MAIRE DE CHANNAY-SUR-LATHAN,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 et la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983.

VU le code de la voirie routière,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la route,

VU l'arrêté interministériel du 6 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

CONSIDÉRANT une cérémonie publique pour des obsèques le jeudi 1^{er} août 2024,

CONSIDÉRANT l'impérieuse nécessité de réglementer le stationnement et la circulation place de l'église,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La circulation et le stationnement seront interdits place de l'église du mercredi 31 juillet 21h00 jusqu'au jeudi 1^{er} août 14h00.

ARTICLE 2 : La circulation et le stationnement deviendront libres dès la levée des panneaux.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et à chaque extrémité de l'occupation du domaine public.

ARTICLE 4 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame la Chef du Service Territorial d'Aménagement du Nord-Ouest de Langeais,
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie d'Indre-et-Loire et la Brigade de Savigné-sur-Lathan,
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires à Tours.
- Monsieur le Commandant de la CRS n° 41 à Saint-Cyr-sur-Loire,
- Monsieur le Directeur des Services Départementaux d'Incendie et de Secours – ZA « La Haute Limouillère » – 37230 Fondettes.
- Monsieur le Président du Syndicat des Transporteurs routiers du Centre.
- Monsieur le Président de la Fédération Nationale des transports de voyageurs.

à CHANNAY-SUR-LATHAN, le 30 juillet 2024

Pour la maire,
L'adjoint
Patrick MONQOT

